

|                                                                             |             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Promouvoir une écologie positive</b>                                     | <b>P3</b>   |
| <b>Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables</b> | <b>T302</b> |

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des Transports,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

**D'APPROUVER**

l'inscription au budget supplémentaire d'une dotation de 765 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme T302 « Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables »,

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 95 000 € HT pour la prise en charge des frais liés aux supports d'information voyageurs (opération n°23D08051),

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 670 000 € HT pour la prise en charge des dépenses liées à la distribution de titres de transports dématérialisés sur les lignes autocar Aléop,

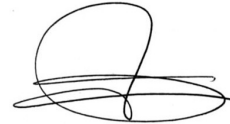
**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement complémentaire de 1 000 000 € HT (opération n°24D04431) pour la prise en charge des dépenses relatives à l'exploitation du système régional de distribution,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire de 1 000 000 € HT (opération n°24D04432) pour la prise en charge des dépenses relatives à l'exploitation de la plateforme numérique MaaS (Mobility as a service),

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vote sur le point 4 : Projets structurants

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO.

REÇU le 24/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs